

# Plan Guide

# Ville ONEX

**Élaboration d'un plan guide -**

**Renouvellement urbain - zone villas**

**Diagnostic Phase 1 – cartes de synthèse**

05.04.2017 / document de travail



# SOMMAIRE

## Introduction

### 1. Diagnostic PRATIQUES et IDENTITES

Etat des lieux et enjeux Pratiques: centralités commerciales / services, écoles, lieux de loisirs et divertissement

Etat des lieux et enjeux Identités: lieux et objets de référence, appartenances

#### Carte PRATIQUES et IDENTITES

### 2. Diagnostic MOBILITE

Etat des lieux et enjeux: transports publics, mobilité douce, transports individuels motorisés

#### Cartes MOBILITE

### 3. Diagnostic NATURE et PAYSAGE

Paysage: état des lieux à diverses échelles et enjeux: grandes entités naturelles et vues, parcs majeurs et vieux chênes, centralités de jardins, jardins historiques et arbres solitaires

Nature: état des lieux, enjeux et mesures à deux échelles: continuums et secteurs d'intérêt particulier

#### Carte NATURE et PAYSAGE

### 4. Enjeux

#### Mandataires:

- Mayor & Beusch, architecture et urbanisme
- Interval Paysage sàrl
- B+C Ingénieurs SA
- Citec Ingénieurs Conseils SA
- Wüest & Partner SA



## INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, la zone villas à Onex subit des transformations, au gré des projets individuels. Cette évolution va se poursuivre.

Pour anticiper et accompagner cette mutation, une démarche partagée entre la commune, le canton et les habitants est engagée. Afin d'orienter l'action à court et moyen terme, un plan guide est en cours d'élaboration. Il prend en compte l'identité et les atouts du site - ses qualités paysagères, environnementales ou patrimoniales et porte une attention particulière aux conditions d'accessibilité et aux questions foncières.

### Objectif du plan guide

L'élaboration d'un «Plan guide de renouvellement urbain de la zone villas à Onex» s'inscrit dans un processus d'aménagement sur le long terme, avec des phases de planification visant à rechercher, négocier et préciser par paliers successifs, les logiques d'ensemble, les lieux et les conditions de transformation ou de préservation de la ceinture urbaine.

L'enjeu majeur de la présente étude est double:

- s'inscrire dans la continuité de la réflexion en cours, afin d'actionner des mutations et des densifications urbaines, notamment sur des portions du territoire communal d'Onex, et de l'amener au seuil des planifications détaillées (plans d'affectation) pour des développements ponctuels, progressifs, coordonnés et de qualité;
- définir les conditions d'évolution de la zone villas en préservant et en améliorant les fonctionnalités nature de la zone villas.

En effet, le Plan directeur cantonal et le Plan directeur communal reflètent le travail déjà accompli sur les attentes de transformation, sur la définition du statut de divers périmètres.

Pour ce faire, l'étude doit engager et articuler trois niveaux de conception sur un territoire déjà largement bâti, en vue de le conduire vers une cohérence urbaine alliant espaces de villas préservées avec leurs identités paysagères et densification de qualité, c'est-à-dire,

- une vision à long terme, qui articule diversité des formes bâties et variabilité des intentions de bâtir,
- des périmètres différenciés, entre secteurs de mutation et zone villas maintenue;
- la gestion et l'intégration de paramètres spécifiques, comme la connaissance du terrain, les fonctions spécialisées auxquelles il doit répondre, et les contraintes et opportunités environnementales générales du site.

### Phases d'étude

Le résultat attendu de la présente étude du plan-guide d'Onex consiste en un outil de planification (image directrice) et une stratégie d'aménagement (processus de mutation du site) pour concrétiser de futurs plans d'affectations (MZ, PLQ) et accompagner l'évolution courante de certains secteurs de villas.

Après évaluation des qualités du territoire, les mandataires font des propositions sous la forme de modèles d'aménagement ancrés sur la zone villas, et de variantes d'urbanisation dans les périmètres de mutation qui seront identifiés (formes bâties, densités, affectations, accessibilité, stationnement...).

Le dossier final comprend une image directrice et un plan d'actions opérationnel sur l'ensemble de la zone villas, pour ce qui touche à l'urbanisation, aux espaces ouverts et naturels, aux déplacements, à la gestion des eaux, à la programmation, etc.

Un plan de concertation accompagne les travaux du plan guide.



## PLAN GUIDE ONEX VILLAS

### Périmètres

-  zones réservées prévues à Onex
-  périmètre du plan guide
-  périmètre de la commune d'Onex

Phase 1:	analyse - enjeux
Concertation:	atelier 1 (nov-déc 2016)
Phase 2:	interprétation – scénarios / méthodes de développement
Concertation:	atelier 2 (mai 2017)
Phase 3:	stratégie – image directrice
Concertation:	atelier 3 (automne 2017)

### **Groupe de suivi**

Un groupe composé de représentants des services de l'Etat (OU, DGAN, SERMA et DGT), de la commune suit les travaux du plan guide.

### **Présent document**

Le présent document réalise une synthèse des travaux de la première phase d'étude, soit celle du diagnostic, qui traduit les résultats de l'analyse du site en divers enjeux d'aménagement.

Le rapport intègre les études techniques des mandataires et les observations faites par les habitants lors du premier atelier de concertation; il comprend des notes de travail établies selon les thématiques suivantes:

- les pratiques et les lieux d'identité
- la mobilité
- la nature et paysage

Il s'agit d'un document qui sera complété et mis à jour au fur et à mesure des travaux du plan guide.



*Maquette d'étude du plan guide d'Onex: les atouts du site (état décembre 2016)*

# 1. DIAGNOSTIC PRATIQUES ET IDENTITÉS / synthèse

Concernant les PRATIQUES et LIEUX D'IDENTITES du périmètre du plan guide, la présente note propose une synthèse entre le diagnostic technique réalisé par les mandataires et les observations émises par les habitants lors de l'atelier de concertation.

La carte proposée ci-après synthétise le diagnostic "Pratiques et Identités".

## 1.1. PRATIQUES

*Les pratiques des habitants du périmètre d'étude à l'échelle du territoire communal ne sont pas homogènes; elles évoluent dans un rayon compris entre une pratique urbaine, suburbaine et résidentielle avec "fort caractère paysager". L'expression "c'est la campagne à la ville", souvent entendue de la part des habitants, caractérise en raccourci les pratiques des habitants.*

### 1.1.1. CENTRALITÉS COMMERCIALES / SERVICES

#### Etat des lieux

Les centralités majeures sont constituées par les centres commerciaux (Coop des Bossons, Migros Lancy-Onex, Lancy Centre). On note que ces trois lieux sont situés le long de route de Chancy en direction du centre ville; deux d'entre eux sont sur la commune de Lancy.

Une centralité mineure est constituée des magasins (boulangerie / tea-room, boucherie) du vieux village, ainsi que de certaines arcades au rez de la barre d'immeuble proche de l'église catholique. D'autres commerces sont situés au pied de certains immeubles de la cité; ils semblent peu attirer les habitants du périmètre d'étude.

Les habitants fréquentent principalement le centre Coop des Bossons et témoignent d'un fort attachement aux commerces et services du village, ainsi qu'aux marchés se tenant à la place des deux Eglises et à l'entrée du village.

Les habitants du bas du coteau se rendent préférentiellement vers les centres commerciaux situés sur les communes de Lancy ou de Plan-les-Ouates.

#### Enjeux

- Susciter un rééquilibrage entre la situation des zones de chalandise et la localisation des habitants, par exemple, en étoffant les commerces du secteur historique du village et en suscitant l'installation de commerces proches des centralités secondaires du périmètre d'étude.

### 1.1.2. ECOLES

#### Etat des lieux

Reflète du poids relatif de population, sur les 6 établissements d'écoles primaires d'Onex et le cycle d'orientation, les plus importants sont situés au nord de la route de Chancy.

Au sud, on trouve les petites écoles d'Onex-village et de Belle-Cour.

Les équipements pour la petite enfance sont aussi principalement au nord de la route de Chancy (dans le secteur nord de la cité), avec une seule garderie au sud de la route de Chancy (garderie du Bocage à Belle-cour).

#### Enjeux

- Examiner et remédier si nécessaire à l'aménagement des chemins des écoliers allant du sud de la route de Chancy, vers le CO du Marais, au nord de celle-ci.

- Prévoir la localisation d'une nouvelle école primaire et d'une crèche bien situées par rapport aux futures densifications.

### 1.1.3. LIEUX DE LOISIRS ET DE DIVERTISSEMENT

#### Etat des lieux

Au contraire des commerces et des écoles, les lieux de loisirs et de délasserment principaux sont localisés hors de la cité, sur un axe du Rhône à l'Aire, passant par le noyau historique. Il y a deux parcs très ouverts, dont le caractère est fortement influencé par leur proximité avec les champs: le parc des Evaux, qui a un rayonnement dépassant le cadre de la commune, et la Gavotte, dont l'usage de manège à poneys, est une sorte de concentré de campagne.

Deux autres parcs, le parc Brot et le parc de la Mairie, adjacents au village historique, ont de belles qualités paysagères avec un caractère plus urbain, mais ils manquent un peu de définition quant à leurs fonctions.

La situation du secteur d'étude entre Rhône et Aire ne manque pas de susciter un fort attrait pour la promenade. Les rues secondaires et les sentiers sont parcourus pour la simple promenade d'agrément, pour le jogging, les excursions à vélo, etc. Les habitants mentionnent principalement les sites du Bois de La Chapelle, de la promenade de l'Aire et de la campagne Sur le Beau.

Plusieurs "cafés de référence", mentionnés par les habitants, sont principalement situés dans et à proximité du village. La salle communale avec les "spectacles onésiens" complète cette centralité. Les buvettes du tennis (Parc Brot) et du manège (Gavotte) font partie des lieux identitaires de la zone villas (valeur d'ambiance, valeur de rencontre).

Tout le coteau sud est dépourvu de lieux de rencontre ou de salles pour des réunions, ce qui fait défaut à un certain nombre d'habitants.

#### Enjeux

- Valoriser les quatre parcs mentionnés en examinant leur réaménagement pour développer leurs usages, augmenter et améliorer leur accessibilité en visant une plus forte intégration à leurs contextes actuels ou futurs.
- Proposer d'ores et déjà les futurs espaces ouverts majeurs des secteurs à transformer, en cohérence avec les parcs existants, par exemple, en recherchant des connexions avec ceux-ci.
- Etablir la continuité du sentier le long de l'Aire jusqu'au Grand-Lancy.
- Susciter l'installation de cafés-restaurants sur le coteau sud.
- Prévoir l'aménagement de locaux disponibles pour des manifestations publiques.

## 1.2. IDENTITES

*Les lieux considérés comme porteurs d'identité le sont par leurs formes, leurs pratiques, leurs pouvoirs d'évocation. Autrement-dit, ils procurent des souvenirs aux enfants et des attachements aux adultes. Il se construit par ces lieux de référence une mémoire collective sur un territoire. Il importe d'en faire un repérage en vue d'intégrer ces lieux d'identité dans les futures transformations.*

### 1.2.1. LIEUX ET OBJETS DE RÉFÉRENCE

#### Etat des lieux

Le vieux village est une référence partagée par beaucoup. Son échelle, ses espaces publics, ses bâtiments échelonnés entre le XVIIe et le début du XXe siècle concentrent une continuité historique.

Le site comporte notamment l'ancienne école primaire (bâtiment d'expression Heimatstil de l'architecte M. Braillard), l'ancienne église Saint-Martin, le Prieuré et la Mairie.

### Enjeux

- Renforcer la centralité villageoise par des mesures concernant l'aménagement des espaces publics, les affectations, la continuité du centre au nord de la route de Chancy, en direction des deux grandes écoles (CO du Marais, Onex-Bossons), ainsi que la continuité vers la rue des Bossons.
- Articuler les développements adjacents au village de façon à le valoriser comme un lieu particulier d'Onex, surtout sur sa façade ouest.

### Etat des lieux

Certains objets (bâtiments, arbres, espaces ouverts...) font identité dans le périmètre d'étude, toujours remarquables considérant leur ancienneté (les habitants se réfèrent rarement à des constructions récentes). Ces objets sont qualifiés par l'atmosphère calme qui s'en dégage et par leurs jardins, mais aussi par leurs qualités architecturales. Les objets notables relèvent des grands domaines du XIXe siècle (Belle-Cour, La Genevrière, Val-d'Aire...) ou de belles villas de la fin du XIXe siècle. En outre, un patrimoine de vieux chênes marque fortement le tissu bâti de faible gabarit du coteau sud d'Onex.

### Enjeux

- Maintenir des objets de référence en tant que continuité historique en veillant, lors des opérations de transformation, à leur attribuer des fonctions d'intérêt public, par exemple, un lieu de rencontre, des locaux d'association ou des services.

### Etat des lieux

Les espaces publics de nature minérale offrant des dégagements sur des bâtiments à usage public sont peu nombreux:

- la Place des deux Eglises entourée des églises protestante et catholique, ainsi que de la salle communale;
- le dégagement devant la Coop des Bossons à l'aménagement peu attractif.

L'espace public des voies suivantes n'offre pas de qualités de séjour très relevantes:

- la route de Chancy dont la principale fonction est donnée par la présence d'un tram efficace, mais qui ne présente pas d'intérêt pour y cheminer (on mentionne de façon amusée les pilonnes d'éclairage tordus);
- le chemin Borgeaud et la route du Grand-Lancy qui présentent même une certaine insécurité.

### Enjeux

- Requalifier les espaces publics existants destinés à toute la population d'Onex.
- Créer des espaces publics attractifs dans les futures centralités des périmètres transformés.
- Concevoir l'espace public de la route de Chancy de façade à façade.
- Aménager des trottoirs plus généreux sur des voies secondaires.

## 1.2.2. APPARTENANCES

### Etat des lieux

On peut observer plusieurs niveaux d'"appartenance":

- 1 à la commune,
- 2 au nord ou au sud de la route de Chancy,
- 3 au quartier.

Au premier niveau, on observe un attachement des habitants du fait de leurs pratiques et par les lieux de référence signalés, plus important dans les parties proches du village. En se rapprochant de l'Aire, le sentiment d'appartenance à la commune décroît et devient quasi absent au-delà de l'Aire (les habitants y sont tournés vers les commerces et équipements de Plan-les-Ouates et de Lancy).

Au deuxième niveau, la population du périmètre d'étude est assez clairement séparée de celle de la cité. Néanmoins, elle partage avec celle-ci plusieurs lieux de référence, le marché de la place des deux Eglises, le centre commercial Coop, le parc des Evaux, ce dernier étant aussi distant pour l'une que pour l'autre des populations.

Au troisième niveau, les habitants sont concernés par un périmètre défini par leur impasse d'accès. Ils se reconnaissent dans une sorte d'"unité de voisinage", où diverses interactions entre voisins sont pratiquées: association de quartier, charte des jardins, fête des voisins, etc.

### **Enjeux**

- Favoriser les continuités de cheminement entre le nord et le sud de la route de Chancy et développer des lieux et espaces publics conçus pour servir aux deux populations.
- Concevoir les transformations et la densification de la zone villas en maintenant un "esprit jardin" (les "quartiers-jardins" du XXIème siècle ?).
- Envisager le processus de densification selon les unités de voisinage repérées.

# PLAN GUIDE ONEX VILLAS

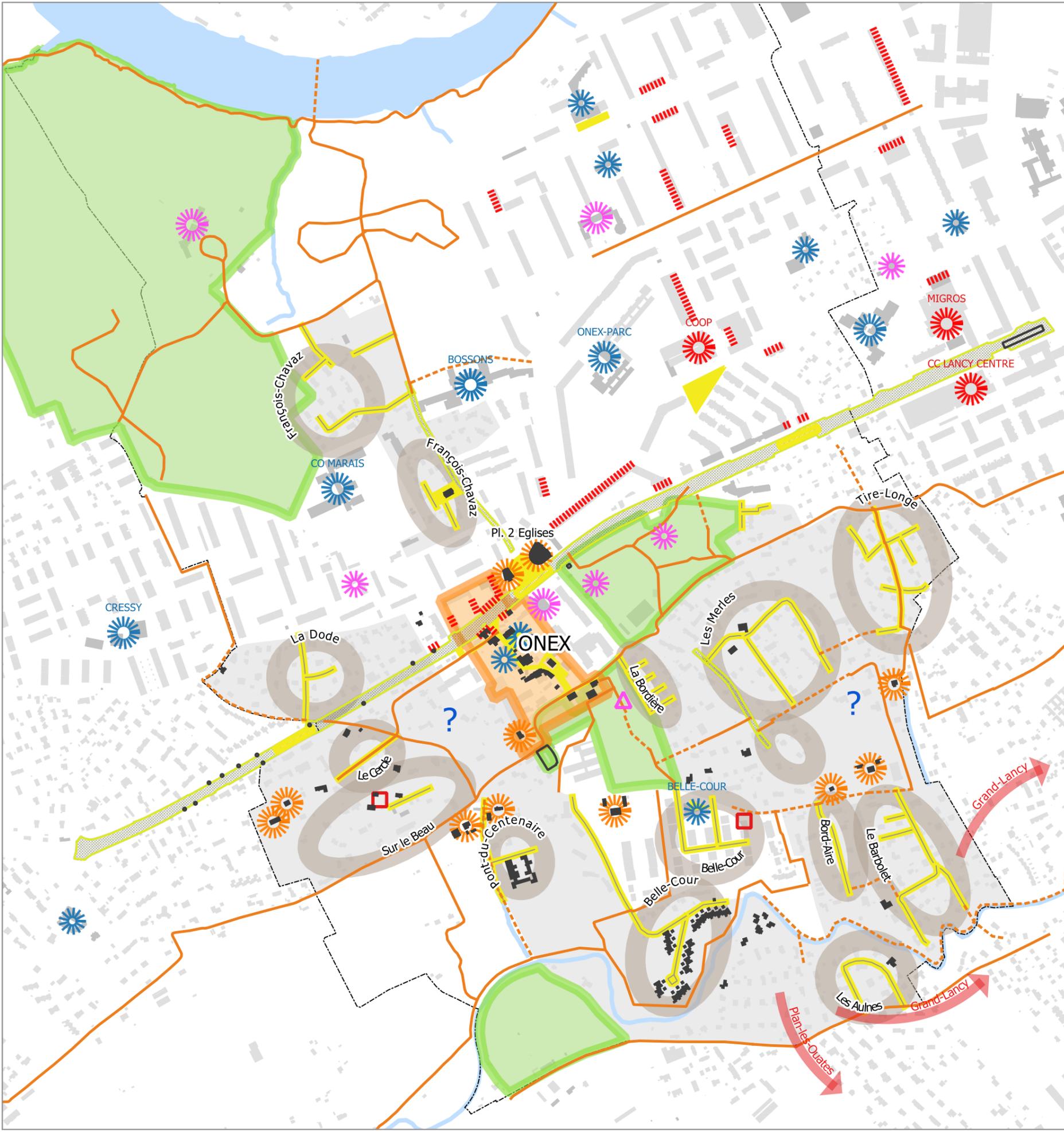
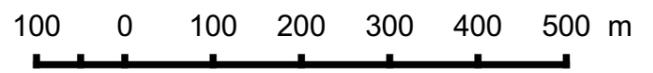
## DIAGNOSTIC / synthèse

### CARTE PRATIQUES et IDENTITES

-  vieux village, lieu d'identité et de référence
-  grands espaces publics verts de référence
-  édifices patrimoniaux / identitaires
-  espaces ouverts patrimoniaux / identitaires
-  lieux d'identité (paysage, bâti, situation...)
-  centres commerciaux
-  zones de chalandise
-  équipements de loisirs (sport, culture...)
-  équipements scolaires
-  espaces publics minéraux de référence
-  unités de voisinage
-  dessertes des unités de voisinage
-  parcours de délassement (promenades, jogging...)
-  directions privilégiées pour services et équipements
-  cours d'eau
-  bâtiments publics existants
-  bâtiments existants
-  périmètre du plan guide
-  périmètre de la commune

### Intentions exprimées

-  commerces de proximité souhaités
-  équipements de loisirs souhaités
-  équipement scolaire à localiser
-  espaces publics minéraux insatisfaisants
-  parcours de délassement insatisfaisants ou souhaités
-  passerelles / franchissements mobilité douce souhaités



## 2. DIAGNOSTIC MOBILITE / synthèse

Concernant la MOBILITE, la présente note propose une synthèse entre le diagnostic technique réalisé par les mandataires et les observations émises par les habitants lors de l'atelier de concertation.

C'est ainsi que deux cartes sont proposées ci-après:

- l'une, Diagnostic "Mobilité / synthèse technique", qui regroupe une série de données objectives relatives à la mobilité;
- l'autre, Diagnostic "Mobilité / synthèse des ateliers", qui traduit le ressenti et les attentes des habitants concernant la mobilité.

### 2.1. ETAT DES LIEUX

*Les habitants du quartier ont un comportement multimodal, ils changent de mode de transport selon la destination et le motif. Généralement, les déplacements de proximité se font à pied; pour aller au centre de Genève, le moyen choisi est le tram, et la voiture est utilisée principalement pour les déplacements pendulaires vers d'autres destinations ou bien pour les achats.*

#### 2.1.1. TRANSPORTS PUBLICS

Très bonne desserte sur la route de Chancy grâce au tram, et améliorations du réseau TC prévues sur la partie nord favorisant le développement urbain. Faible cadence de la ligne 43 qui de plus, se trouve souvent bloquée dans la circulation de la route du Grand-Lancy.

Mauvaise couverture géographique de certains secteurs, notamment au sud de la route du Grand-Lancy et de l'Aire.

Il est nécessaire de compléter / améliorer les axes piétons / cyclables de rabattement vers les arrêts de tram.

#### 2.1.2. MOBILITÉ DOUCE

Certains chemins de promenade sont très appréciés pour les loisirs. La perméabilité piétonne est à généraliser sur l'ensemble du périmètre (notamment dans les zones villas avec les rues en cul-de-sac, pour traverser l'Aire et pour assurer les connexions avec les arrêts TC au plus direct).

Le maillage du réseau cyclable est à compléter comme prévu par les différents plans, et à adapter aux densifications des zones villas.

Les aménagements actuels ne sont pas assez sécurisants sur certains endroits (manque d'éclairage, trottoirs étroits, excès de vitesses du trafic individuel, etc.) et impliquent des conflits entre les différents usagers (mauvaise cohabitation des modes de transport).

Les traversées de la route de Chancy sont à compléter et améliorer, notamment pour les cycles, afin d'éviter l'effet de coupure provoqué par le trafic important de l'axe.

#### 2.1.3. TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

Le réseau routier actuel est restreint, et plusieurs axes / secteurs se trouvent en limite de capacité sur les heures de pointe, ce qui provoque des retentions et temps d'attente importants aux carrefours. Le trafic sur la route de Chancy et sur la route du Grand-Lancy est presque équivalent, bien que le premier, soit un axe du réseau primaire, et le deuxième, du réseau secondaire. A cause de la congestion sur ces axes, les nuisances induites par le trafic sont ressenties fortement par la population. Les habitants ont l'impression que le trafic de transit empruntant les axes du réseau de

quartier est très important et parfois avec des vitesses excessives, ce qui crée un sentiment d'insécurité et d'inconfort aux autres usagers de l'espace public. Le trafic de transit, les vitesses excessives et la congestion sont des problèmes ressentis très négativement par la population.

Afin de vérifier la réalité de ce sentiment, la réalisation de relevés de terrain quantifiés est nécessaire (comptages de trafic, analyses d'origine/destination, relevés de vitesse).

Des augmentations conséquentes de capacité du réseau routier ne sont pas possibles sans des emprises supplémentaires sur l'espace public, et donc l'augmentation du trafic est à limiter malgré les densifications; il est donc nécessaire de favoriser le report modal vers les transports publics et la mobilité douce. Le trafic est à canaliser sur les axes principaux et secondaires du réseau routier.

Le système actuel d'accessibilité par poches, avec des rues et chemins en cul-de-sac, est très apprécié des habitants, car il évite le trafic de transit dans les quartiers résidentiels. Les habitants aimeraient maintenir ce système. Cela restera à vérifier, une densification supplémentaire nécessitera un réseau plus maillé.

#### **2.1.4. PROBLÈMES PRINCIPAUX PAR SECTEUR / AXE**

Les principaux problèmes sont:

- Chemin François-Chavaz: congestion importante à cause de l'accès au parc sportif. Mauvaise cohabitation des modes de transport, car les aménagements sont insuffisants.
- Route de Chancy: congestion importante aux heures de pointe, coupure pour les mobilités douces.
- Route du Grand-Lancy: aménagements piétons non sécuritaires, congestion très importante, manque d'aménagements cyclables, bus pris dans la congestion. Carrefours avec le chemin du Pont-du-Centenaire et avec le chemin Charles-Borgeaud problématiques (visibilité, géométrie, traversée piétonne, problème feux bus, etc.).
- Selon ressenti des habitants, vitesses trop élevées sur le chemin Charles-Borgeaud, Sur-le-Beau et le Vieux-Chemin d'Onex / Chemin des Laz (à vérifier par des relevés de vitesse).
- Selon le ressenti des habitants, trafic de transit sur le chemin du Pont-du-Centenaire important; mauvaise cohabitation des modes de transport (à vérifier par des comptages de trafic).

## **2.2. ENJEUX**

A ce stade de l'étude, deux grands enjeux apparaissent concernant la mobilité:

- le transfert modal des transports individuels motorisés vers les transports collectifs et les mobilités douces (TIM vers TC et MD),  
*par exemple,*
  - en augmentant la perméabilité piétonne entre les quartiers, y compris le rabattement vers les arrêts TC;
  - en complétant le maillage cyclable, en améliorant le confort et la sécurité des itinéraires (route du Grand-Lancy, route de Chancy);
  - en mettant à niveau l'offre TC selon le choix de densification (qualité de desserte actuelle sur le bas du coteau insuffisante).

- limiter les nuisances du trafic,

*par exemple,*

- en canalisant le trafic sur les axes principaux et secondaires du réseau routier;
- en créant les axes de desserte nécessaires pour connecter les quartiers au réseau routier existant;
- en modérant les vitesses sur le réseau de quartier et favoriser la cohabitation des différents modes (chemin du Pont-du-Centenaire);
- en améliorant l'accès tous modes au centre sportif des Evaux.



# PLAN GUIDE ONEX VILLAS

## DIAGNOSTIC / synthèse technique

### CARTE MOBILITE

#### Mobilité douce

- aménagements piétons et/ou cyclistes à créer
- aménagements piétons et/ou cyclistes à améliorer
- axes de mobilité douce majeurs à renforcer
- voie verte d'agglomération projetée
- traversées piétonnes à créer

#### Transports collectifs

- arrêts TPG
- couverture géographique arrêts tram (500m) et bus (300m)
- quartiers sans desserte par transports collectifs

#### Transports individuels

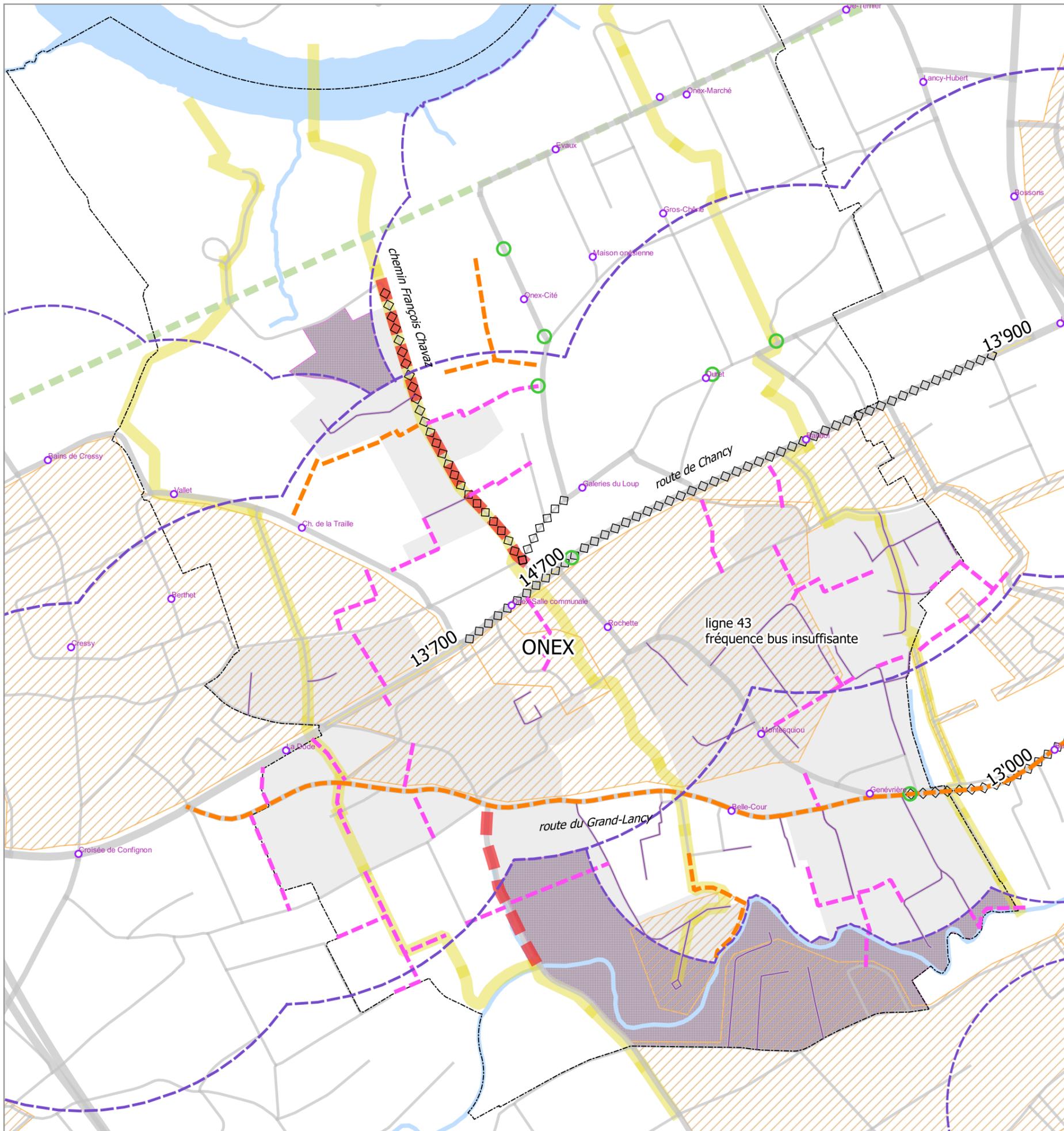
- x nombre moyen de véhicules des jours ouvrables (uv/j)
- réseau primaire
- réseau secondaire
- réseau de quartier
- voirie de quartier en impasse
- zones à vitesse modérée
- lieux de congestion du trafic

#### Autres

- problèmes de cohabitation entre tous les modes
- périmètre du plan guide

*Cette carte constitue une synthèse des études techniques concernant la mobilité.*

100 0 100 200 300 400 500 m



# PLAN GUIDE ONEX VILLAS

## DIAGNOSTIC / synthèse atelier concertation

### CARTE MOBILITE

#### Mobilité douce

- ← - - - → aménagements piétons et/ou cyclistes à créer
- — — aménagements piétons et/ou cyclistes insuffisants

#### Transports collectifs

- arrêts TPG
- arrêts tram (distance 500m)
- - - arrêts bus / distance 300m
- quartiers mal desservis par les transports collectifs

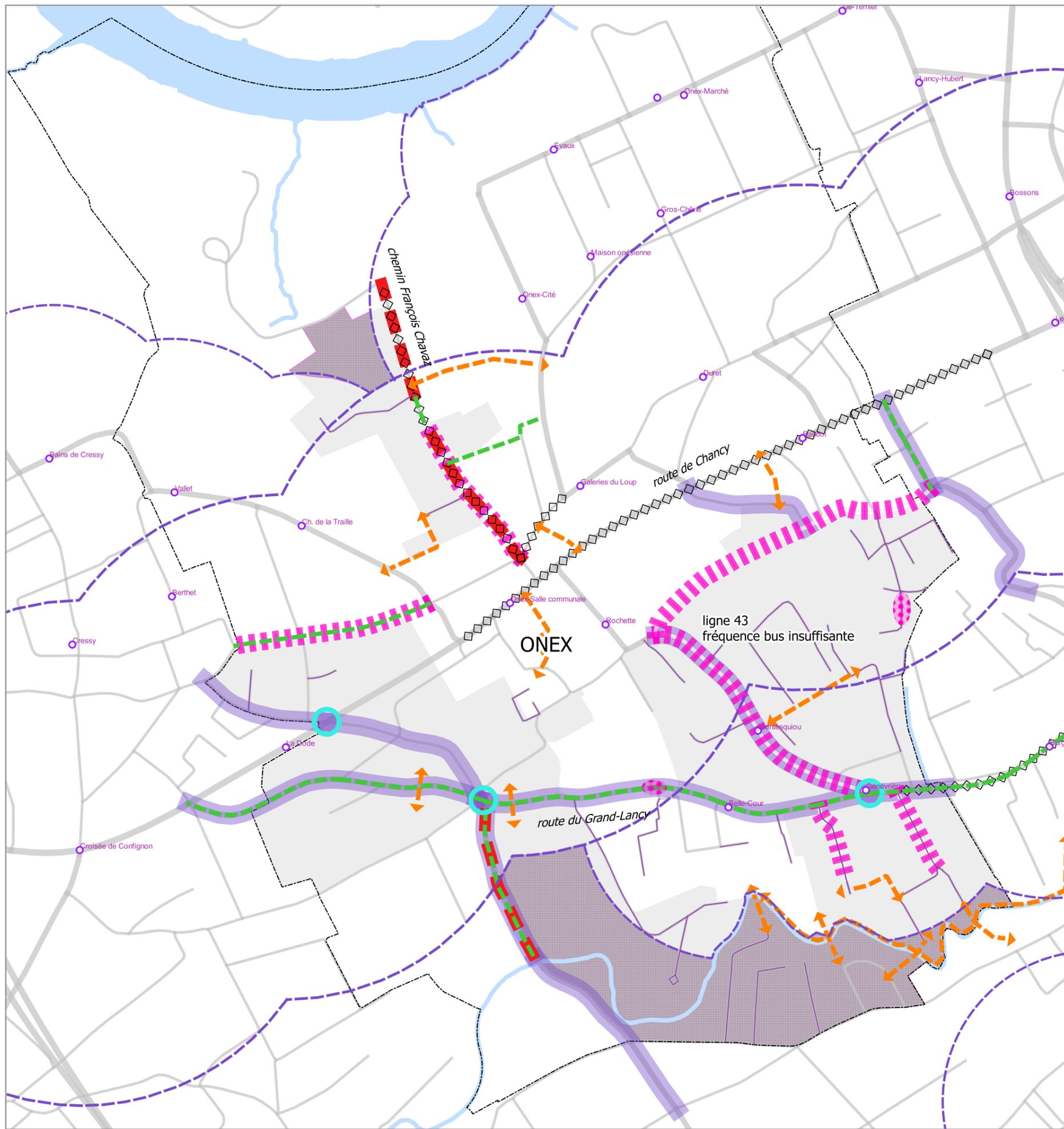
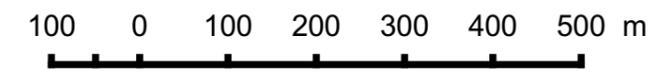
#### Transports individuels

- ◇◇◇ lieux de congestion du trafic
- ▤ excès de vitesse des véhicules
- trafic de transit
- voirie de quartier en impasse

#### Autres

- carrefours problématiques pour tous les modes de déplacements
- problèmes de cohabitation entre tous les modes
- ▤ éclairage insuffisant
- périmètre du plan guide

*Cette carte établit une synthèse des remarques faites par les habitants lors de l'atelier de concertation (nov. - déc. 2016)*



### 3. DIAGNOSTIC NATURE ET PAYSAGE / synthèse

Les informations sont organisées selon deux grands chapitres, en proposant une synthèse entre les diagnostics techniques réalisés par les mandataires et les observations émises par les habitants lors de l'atelier de concertation:

3.1. Paysage

3.2. Nature

Concernant le PAYSAGE, les travaux d'analyse des architectes paysagistes et les ateliers de concertations ont révélé de grandes qualités paysagères à différentes échelles: territoire, commune, quartier, parcelle...qu'il faut préserver et valoriser.

Le rapport "Diagnostic paysager" du 13 octobre 2016 fait un état des lieux complet de la question; il sera joint au rapport final du plan guide.

Concernant la NATURE et L'ENVIRONNEMENT, le rapport d'évaluation environnementale stratégique du 4 octobre 2016 (version provisoire) propose déjà une version bien aboutie de la question; ce document sera mis à jour au fur et à mesure des travaux du plan guide, et joint au rapport final du plan guide.

Les discussions des ateliers de concertation ont permis de préciser la dimension "nature" des quartiers de villas.

La carte proposée ci-après synthétise le diagnostic "Nature et Paysage".

#### 3.1. DIAGNOSTIC PAYSAGE

##### 3.1.1. ETAT DES LIEUX

###### A l'échelle du territoire

Le bois de la Chapelle et le parc des Evaux sont définis comme un véritable poumon de verdure à proximité de la Ville. Ils recèlent des qualités à la fois écologiques et environnementales (abondance de la végétation et véritable refuge pour la faune). La diversité des usages qu'ils offrent est aussi très appréciée, notamment grâce aux nombreux parcours aménagés (promenade, parcours vita...)

L'Aire est aussi définie comme un véritable parc naturel au cœur de la Ville. Il est agréable de longer malgré une discontinuité dans les parcours. La rivière représente une limite à la fois physique (pas de passerelle) mais aussi mentale: les habitants au sud de l'Aire n'ont pas le sentiment d'appartenir à la Ville d'Onex.

L'espace agricole de la 'Campagne Sur le Beau' est très apprécié. Il permet d'observer la nature (proximité des animaux), de rythmer les saisons grâce à la rotation des cultures, offrir des vues sur le grand paysage (Salève, Aire). Le chemin de Sur le Beau relie la campagne à la ville et devient un lieu de promenade très convivial et multigénérationnel.

Le Nant du Barbolet, d'intérêt écologique, constitue un espace de réserve pour la biodiversité.

Les vues sur le Jura et le Salève sont à préserver.

## **A l'échelle de la Ville: valeur historique et patrimoniale / 'identité de la Ville'**

Deux parcs majeurs: le parc Brot et le parc de la Mairie pour la valeur historique et la qualité du patrimoine arboré remarquable (rassurants, ils ont toujours existé). Ils pourraient accueillir de nouveaux usages afin d'en faire de véritable parc public (par ex. place de jeux).

L'ancien cimetière utilisé comme un espace public.

Les vieux chênes que les habitants identifient facilement grâce à leurs silhouettes sur l'ensemble du territoire, à la fois sous forme de cordon ou d'éléments isolés. Les cordons accompagnent les routes, les chemins: chemin de la Blanchette, Sur le Beau, Cressy, Barbolet, Pont du Centenaire, Vieux chemin d'Onex, Charles Borgeaud, des Laz, Genevrière... Les sujets isolés jouent le rôle de repère, de totem. Ils font partie des lieux, ancrés dans l'imaginaire des habitants qui entreprennent parfois des actions de bénévoles pour les préserver et/ou les replanter dans 'l'esprit d'autrefois' s'ils sont voués à disparaître: chemin de la Vi-Longe...

## **A l'échelle du quartier: les jardins offrent une identité aux quartiers**

Des "centralités de jardins" se dessinent grâce à leurs valeurs sociales, historiques et environnementales.

Sociale: lieu de regroupement pour la fête des voisins (pré commun au chemin du Pré-Longet, espace commun aux résidences du chemin du Pont du centenaire), lieu d'échanges de fruits et de légumes (chemin de la Blanchette) et de discussion (pas de séparation physique entre les jardins) au chemin de la Dode, au quartier de Tire-Longe (les jardins font la qualité du quartier).

Historique: ils font l'identité et la mémoire du lieu grâce à leurs arbres remarquables solitaires et vieux vergers (séquoia, cèdre, magnolia) comme l'ensemble autour de la ferme Gaye, à la route du Grand-Lancy, au chemin du Barbolet, au chemin de la Genevrière, la parcelle familiale de la route du Grand-Lancy, du chemin de Tire-Longe.

Environnementale: avec une charte des jardins (laisser des tas de feuilles mortes, de branches, ne pas utiliser de traitement chimique, laisser des espaces non fauchés, haies indigènes, mare, potager, verger...). Cette dynamique fonctionne majoritairement par quartier, ce qui en fait son identité et sa valeur: quartier de François-Chavaz (proche du parc des Evaux, relais écologique).

Certains quartiers sont mal qualifiés, même s'il y fait bon vivre, à cause d'une proportion de jardin 'jugée insuffisante', faisant référence à une image trop urbaine (quartier de Belle-cour, chemin de la Bordière)

## **A l'échelle du jardin: des jardins remarquables**

Jardin d'intérêt historique (composition paysagère, vues, valeur botanique et écologique): route du Grand-Lancy n°193, chemin de la Blanchette n°3, chemin de Sur-le-Beau, Maison Lebedinsky, carrefour chemin Charles-Borgeaud / route du Grand-Lancy.

Arbres solitaires: nombreux arbres solitaires majeurs ponctuent les jardins (ensemble du territoire), à préserver.

### 3.1.2. ENJEUX

A ce stade de l'étude, les enjeux suivants peuvent être énoncés concernant le paysage:

- Préserver des ouvertures sur le grand paysage (Jura/Salève)  
*par exemple,*
  - en dessinant des formes urbaines qui préservent les couloirs de vues sur le grand paysage;
  - en s'approchant au maximum de la topographie naturelle du terrain (s'installer dans la pente).
  
- Identifier et requalifier les parcs publics existants (complémentarité des usages et diversité des paysages)
  - Deux parcs majeurs au cœur de la ville: le parc Brot et le parc de la Mairie
    - Préserver leurs qualités historiques.
    - Requalifier, compléter les équipements (jeux, place de rencontre) en fonction des besoins.
    - Etablir une complémentarité dans les usages: le parc de la Mairie, un espace de représentation pour l'administration, lieu de rassemblement et de manifestation, le parc Brot un parc de loisirs (manège à chevaux, aire de jeux).
  
  - Trois parcs "nature" placés en limite: le parc des Evaux, le parc du Barbolet et le parc de l'Aire. Ils répondent à trois cours d'eau d'échelles différentes, qui forment aussi les limites de la commune: le Rhône, l'Aire et le Nant du Barbolet. Ils sont les "lieux de promotion" pour la biodiversité.
    - Le parc des Evaux: grand espace ouvert qui domine le Rhône en relation avec le Bois de la Chapelle, lieux de promenades, sports (piste vita, foot), lieu de rassemblement (barbecue, picnic).
    - Le parc du Barbolet: nouveau parc en relation avec le Nant du Barbolet renaturé. Lieu de biodiversité et d'usages pour les futurs habitants. S'inscrit dans le maillage vert à l'échelle de la commune.
    - Le parc de l'Aire: où il faut établir des continuités de parcours le long de l'Aire et qualifier des aménagements ponctuels (existants et/ou projetés).
  
- Dessiner des "centralités de jardins" (identité de quartier) grâce à leurs valeurs sociales, historiques et environnementales. (cf. schéma ci-après)  
Ils sont de réels supports d'échange et de rencontre pour les habitants. Cela passe par l'aménagement de places de jeux, potagers collectifs, verger, espace de biodiversité (entretien, choix des essences).
  - Le jardin comme valeur sociale
    - Programmer, valoriser des lieux de regroupement pour la fête des voisins (pré commun au chemin du Pré-Longet, espace commun résidence chemin du Pont du Centenaire).
    - Favoriser des jardins collectifs (potagers, vergers), lieux d'échange, de discussion (sans séparation physique entre les jardins) et de partage (fruits, légumes).
  
  - Le jardin comme valeur patrimoniale
    - Préserver les structures historiques construites (mur, muret, revêtement, chemin, topographie) et végétales (arbres remarquables, verger) qui font l'identité et la mémoire du lieu.
    - Maintenir un rapport d'échelle entre l'espace de parc et le bâtiment.

▫ Le jardin comme valeur environnementale

- Promouvoir la biodiversité dans les jardins grâce à la charte des jardins (laisser des tas de feuilles mortes, de branches, ne pas utiliser de traitement chimique, gestion différenciée, haies indigènes, mare, potager, verger...).

• Maintenir le paysage patrimoine (végétal et construit)

*par exemple,*

- en préservant, remplaçant les chênes centenaires, selon deux motifs;
  - Motif du cordon: que l'on retrouve le long des axes historiques: chemin de la Blanchette, Sur le Beau, Cressy, Barbolet, Pont du Centenaire, Vieux chemin d'Onex, Charles Borgeaud, des Laz, Genevrière...
  - Motif du solitaire: rôle de repère, de totem pour les quartiers.
- en maintenant au maximum les sujets solitaires remarquables, même s'il n'y a pas eu encore d'inventaire sur la commune, il s'agit d'étudier au cas par cas;
- en maintenant les jardins à valeur patrimoniale, notamment ceux classés à l'inventaire ICOMOS, mais aussi ceux à grande valeur paysagère, dans leur composition, époque de réalisation, et à grande valeur botanique. Tenir compte des valeurs d'ensemble.

• Requalifier et renforcer le réseau de promenade

*par exemple,*

- en assurant des perméabilités et continuités dans les parcours;
- en requalifiant les promenades existantes;
- en dessinant des parcours continus le long de l'Aire;
- en utilisant les parcours comme limite entre la ville et la campagne (chemin de Sur le Beau).

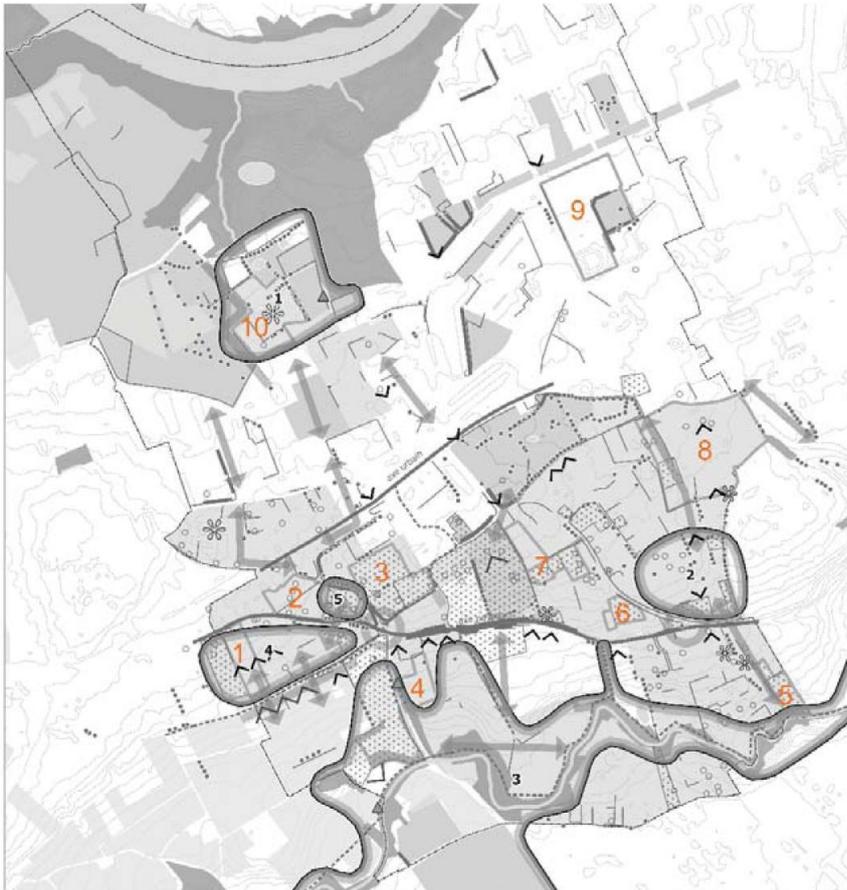
• Dessiner un maillage vert

*par exemple,*

- en accompagnant le réseau de mobilité.
  - A l'échelle du territoire: deux axes structurants (Est/Ouest)
    - la route de Chancy: un axe urbain
    - la route du Grand-Lancy: un axe paysager
  - A l'échelle du quartier: qualifier les "espaces rues"
    - Faire de la rue un espace de "rencontre" pour les habitants.
    - Dessiner un maillage plus fin qui s'appuie sur un réseau de haie et cordon existant (assurer des continuités).
- en identifiant deux figures paysagères (historiques et stratégiques) comme lieu d'accroche (place, parc?) et d'entrée dans le centre:
  - le carrefour des 6 Chemins
  - le carrefour route du Grand-Lancy / chemin Charles-Borgeaud

Centralité des jardins

Valeur sociale, patrimoniale, environnementale



1. Un pré-verger route du Grand-lancy  
*Un espace collectif ouvert sur le grand paysage*
2. Les potagers de la route du Grand-lancy  
*Un jardin comme lien social (échange de fruits)*
3. Le Parc du Vieux Onex  
*Un espace ouvert qui articule le noyau villageois avec la zone villa*
4. La résidence du pont du Centenaire  
*Un jardin comme lieu de rencontre (piscine, jeux, place)*
5. Un ensemble de jardins historiques  
*Le jardin comme valeur patrimoniale (arbres remarquables, parc)*
6. Un ensemble de jardins chemin Charles Borgeaud  
*Le jardin comme valeur paysagère (arbre de parc, cordon)*
7. Un ensemble de jardins historiques  
*Le jardin comme valeur patrimonial (arbre de parc, cordons)*
8. Le quartier de Tire-Longe  
*Un espace rue de qualité grâce aux jardins*
9. La Cité-Jardin  
*Le jardin comme espace collectif (place, jeux)*
10. Le quartier de François-Chavaz  
*Le jardin comme valeur environnementale*

## 3.2. DIAGNOSTIC NATURE

### 3.2.1. ENJEU ET OBJECTIFS

L'enjeu Nature du plan guide est le suivant:

- le maintien et l'enrichissement de la biodiversité locale et régionale

Au vu de cet enjeu, deux objectifs généraux ont été fixés:

- le premier a pour but de restaurer / renforcer les liaisons Nord/Sud pour la faune et la flore;
- le second, qui s'inscrit à une échelle plus locale, consiste à maintenir les milieux riches en biodiversité.

Les tableaux aux pages suivantes proposent un état des lieux et des mesures à deux échelles, "générales" pour la commune et "spécifiques" par secteurs.

### 3.2.2. ECHELLE DE LA COMMUNE

Pour ce faire, les continuums (vert, jaune et bleu) actuellement présents dans et aux abords de la zone villas ont été identifiés. Les liaisons potentielles à développer sont également mentionnées.

Pour chaque continuum, les différents habitats caractéristiques sont mentionnés et des mesures générales sont proposées pour les préserver dans le contexte d'une densification.

### 3.2.3. ECHELLE LOCALE

En plus de cette vision à l'échelle communale, des secteurs particulièrement intéressants pour la biodiversité ("joyaux verts"), de par leurs milieux naturels et leur emplacement (proximité avec un continuum), ont été décrits.

Les menaces pesant sur ces secteurs ont été énumérées et des espèces ombrelles (dont les mesures de protection bénéficieraient à de nombreuses autres espèces faunistiques et floristiques) emblématiques, peu communes ou protégées ont été identifiées.

Des mesures sont alors été proposées afin de favoriser ces espèces. Ces mesures devraient être appliquées pour les "joyaux verts" déjà identifiés, et également pour des milieux analogues, renforçant ainsi le maillage écologique de la commune.

### Objectif généraux du PG

- Définir les conditions d'évolution de la zone maintenue en zone villa
- Définir de manière plus précise les périmètres concernés par les changements de zone, les types de zones et les indices de densité à prévoir.

**Enjeu nature :** Maintenir et enrichissement de la biodiversité locale et régionale

### Objectifs pour atteindre l'enjeu Nature

1. Restaurer/favoriser les liaisons N/S (continuum vert, bleu et jaune) interrompues par la route de Chancy (et autres axe routier) et décloisonner les quartiers
2. Maintenir les puits de biodiversité et favoriser la diversification des formes d'habitats (haies, alignement de chênes, bosquets, étangs, prairies, pâturages, ruisseaux...) de sorte à préserver et renforcer le maillage écologique de la commune.

Opportunités du PG pour atteindre les objectifs	Contraintes du PG pour atteindre les objectifs
Milieux naturels riches en biodiversité sur la commune (Aire, Rhône, Bois-de-la-Chapelle,...)	Densification de la zone villa → effet sur la biodiversité <u>Prescriptions PG:</u> maintenir/favoriser continuités biologiques et milieux naturels, développer et densifier dans les secteurs déjà bâtis.
Processus de densification → permet de repenser l'aménagement du territoire (milieux naturels et semi-naturels, trame verte, nature en ville) pour la zone villa et secteurs connexes	Développement des axes routiers aux TJM actuels déjà élevés (nouveaux axes et élargissement des axes existants), augmentation de la demande en stationnement <u>Prescriptions PG:</u> limiter taux de stationnement et flux de trafic, favoriser la mobilité douce
Développement trame verte → double bénéfique (environnement et mobilité douce)	
Communications aux propriétaires: volonté communale de favoriser la biodiversité en secteurs construits et les corridors biologiques, incitation aux démarches privées (charte des jardins)	

### Méthode

Au vu de l'enjeu Nature du PG, deux objectifs généraux ont été fixés. Le premier a pour but à restaurer/renforcer les liaisons Nord/Sud pour la faune et la flore. Le second, qui s'inscrit à une échelle plus locale, consiste à maintenir les milieux riches en biodiversité.

Pour ce faire, les continuums (vert, jaune et bleu) actuellement présents dans et aux abords de la zone villas ont été identifiés. Les liaisons potentielles à développer sont également mentionnées. Pour chaque continuum, les différents habitats caractéristiques sont mentionnés et des mesures générales sont proposées pour les préserver dans le contexte d'une densification.

En plus de cette vision à l'échelle communale, des secteurs particulièrement intéressants pour la biodiversité (« joyaux verts »), de par leurs milieux naturels et leur emplacement (proximité avec un continuum), ont été décrits. Les menaces pesant sur ces secteurs ont été énumérées et des espèces ombrelles (dont les mesures de protection bénéficieraient à de nombreuses autres espèces faunistiques et floristiques) emblématiques, peu communes ou protégées ont été identifiées. Des mesures sont alors été proposées afin de favoriser ces espèces. Ces mesures devraient être appliquées pour les « joyaux verts » déjà identifiés, et également pour des milieux analogues, renforçant ainsi le maillage écologique de la commune.

Composantes du Maillage de la zone villas

Continuum	Habitats caractéristiques de la zone villas (objet)	Importance du milieu dans le maillage écologique de la commune	Mesures générales	A intégrer dans		
				PG et règlement	DD	Entretien Communication
Vert	Bosquet urbains(vergers)	Zone réservoir/ corridors faunistiques	Coupes sélectives, plantations si défrichés			x
	Haies	Corridors faunistiques	Favoriser espèces indigènes, éviter grillage/obstacles infranchissables	x	x	x
	Alignement d'arbres (chênes)	Corridors faunistiques	Renouveler individu cas par cas, maintien ponctuel de vieux arbres/quilles	x		x
	Lisières forestière	Zone réservoir/corridors faunistiques	Maintenir les lisières étagées (gradient strates arborées/herbacées)	x		x
	Ripisylve Aire / Bois-de-la-Chapelle	Axes de déplacement majeurs/ Zone réservoir	Canaliser le public, coupes sélectives	x		x
	Prairie	Zone réservoir/ corridors faunistiques	Privilégier toitures végétalisées, favoriser fauche tardive, éviter produits phytosanitaires, gestion différenciée	x	x	x
	Pâturage	Corridors faunistiques	Eviter surpâturage (rotation, zones réservées,...)			x
	Jardins horticoles/gazon	Corridors faunistiques	Communication aux propriétaires, favoriser plantation d'espèces indigènes, favoriser prairie fleurie			x
	Cimetières/milieux rudéraux	Zone réservoir/ corridors faunistiques	Eviter utilisation produits phytosanitaires, favoriser surfaces rudérales (en toitures par exemple)	x	x	x
	Aire/Rhône	Axes de déplacement majeurs/ Zone réservoir	Hors PG			
Bleu	Étangs/mare	Milieu relais/ Zone réservoir (locale)	Développer le nombre de point d'eau relais (temporaire ou permanent), ne pas y introduire des poisons exotiques (communication aux propriétaires)	x	x	x
	Ruisseaux	Corridors faunistiques/ Zone réservoir (locale)	Maintenir un débit minimum, Favoriser la continuité des réseaux hydro. (Barbolet)	x		
				x		

Secteurs d'intérêt particulier de la zone villas

	<b>Habitats</b>	<b>Menaces sur l'habitat (appauvrissement/destruc flon)</b>	<b>Importance de l'habitat dans le maillage de la commune (biodiversité niveau bêta)</b>	<b>Exemple d'espèces ombrelles</b>	<b>Mesures spécifiques pour espèces ombrelles A intégrer dans PG</b>
<b>© Secteur Nord Chavaz</b>	<b>Milieux rudéraux Cimetière et Vieux mur</b> (site prioritaire flore n° 247)	Traitements herbicides Remplacement par mur en béton lisse	Milieux rudéraux peu répandus sur la commune, (terrain vague, gravière, vieux mur, ...) en déclin sur toute la CH, le mur et le cimetière participent au continuum vert Bois-de-la-Chapelle : corridors biologiques et zone refuge (reptile, hérisson, renard, ...)	<b>Aplonium adiantum-nigrum</b> (sp protégée) habitat : paroi siliceuse, vieux murs et chênnaie buissonnante	Préserver la station : <b>maintenir le mur</b> et renforcer le peuplement
	<b>Prairie extensive</b> de type Arrhenatherion (adjacent au périmètre de la zone villas)	Coupe précoce (avant 15 juin) Embossonnement Export systématique du fourrage ou apport intensif de nutriment	Milieu répandu en CH mais peu à l'échelle de la commune, participe continuum jaune : zone réservoir parmi plusieurs espaces ouverts stériles (terrains de football des Evaux) et plus fermés (bois)	<b>Pic vert</b> les cavités creusées et abandonnées par eux peuvent ensuite être utilisées par une variété d'autres espèces cavernicoles, mais inaptés à creuser le bois : mésanges, chouettes. La sève coulant des cavités creusées sur de vieux chênes est appréciée du Grand Capricorne.	<b>Préserver vieux arbres à cavités</b> <b>Renforcer avec nouvelles plantations les alignements/haies vieillissants</b>
	<b>Allées de chênes</b> (circonférences importantes)	Manque d'entretien, remplacement tardif et non échelonné	Valeurs patrimoniale à l'échelle de la commune, participe continuum vert : corridors biologique traversant la zone villa	<b>Hérisson d'Europe</b> (habitat : jardins avec buissons, haies et tas de feuilles, parcs, lisières)	Éviter grillage, favoriser tas de branche et de feuilles (ex. mesures charte des jardins)
	<b>Lisière forestière</b>	Entretien non différencié Densification de la strate arborée Diminution largeur de ces zones tampons (lisière étagée)	Rependue en suisse mais peu à l'échelle de la commune (interface forêt/milieu ouvert, zone tampon), participe come zone tampon du continuum vert avec la zone villa : à la fois zone réservoir et corridor biologique	<b>Triton alpestre</b> (habitat : mare temporaire riche ou non en végétation, sans poissons)	Ne pas introduire de poissons dans les mares Laisser feuillage (raisonnablement) au fond de l'étang
	<b>Haies indigènes</b>	Remplacement par haie exotique Diminution largeur/densité	Répandues en bords de parcelle sur cette portion de commune (charte des jardins), participe au continuum vert : nombreux corridors biologiques traversant la zone villa et assurant la perméabilité de cette dernière		
	<b>Mares temporaires ou permanentes</b>	Manque d'entretien (tarissement) Curage systématique	En déclin au niveau CH, tend à être renforcé au niveau communal (charte des jardins) écosystème relais (corridors) du continuum bleu (Aire/Rhône avec site OBAT Bois des Mouilles à 1km) et réservoir au niveau local (cycle de vie mare → Bois-de-la-chapelle)		

	Habitats	Menace sur la diversité spécifique de l'habitat (niveau alpha)	Importance de l'habitat dans le maillage de la commune (biodiversité niveau bêta)	Exemple d'espèces ombrelles	Mesures spécifiques pour espèces ombrelles <b>A intégrer dans PG</b>
② Pierre-Longue (Borgeaud / Genève)	<b>Prairie extensive</b> (SPB) de type Arrhenatherion	Coupe précoce (avant 15 juin) et non alternée Embossonnement Export systématique du fourrage ou apport intensif de nutriment	Milieu répandu en CH mais peu à l'échelle de la commune, participe continuum jaune du sud de la rte de Chancy : zone réservoir pour l'entomofaune et la flore entourées de plusieurs jardins aux pelouses souvent mono-spécifiques. Garde-manger local à proximité de continuums verts et bleus	<u>Lépidoptères</u> (azurées) <u>Orthoptères</u> (criquets)	<b>Maintien d'un ourlet non fauché d'une largeur de minimum 3 mètres en bordure de lisière</b> ainsi que d'îlots non fauchés comme zone refuge pour l'entomofaune
	<b>Bosquet arborés urbains</b>	Vieillessement généralisé du peuplement Tarisement du cours d'eau	Milieux répandus sur la commune, témoin historique de l'organisation viaire et agricole d'Onex, corridors biologique vert et zone refuge pour la faune en secteur fortement urbanisé	<u>Hérisson d'Europe</u> (habitat : jardins avec buissons, haies et tas de feuilles, parcs, lisières)	Éviter grillage, favoriser tas de branche et de feuilles (ex. mesures charte des jardins)
	<b>Ripisylve du ruisseau Le Barbolet</b>		Milieu peu répandu en milieu urbain d'Onex, corridors biologique bleu et vert et zone refuge en secteur fortement urbanisé, participe à la liaison N/S de l'Ouest de la zone villa		
③ L'Aire	<b>Ripisylve de l'Aire</b>	Vieillessement généralisé du peuplement Public non canalisé	Milieu structurant de taille importante bordant le Nord et le Sud de la commune, continuum bleu et vert (corridors et zones réservoirs), renaturation en amont et aménagements ponctuels (faune/flore)	<u>Pigeon colombin</u> (affectionne les bords de l'Aire ainsi que les arbres à cavités)	Préserver vieux arbres à cavités Renforcer, au besoin, avec des nichoirs
	<b>Prairies extensives</b> de type Arrhenatherion vers pont-du-Centenaire	Coupe précoce (avant 15 juin)	Milieu répandu en CH mais peu à l'échelle de la commune, participe continuum jaune du sud de la rte de Chancy (liaison N/S à l'Est de la zone villa) : zone réservoir pour l'entomofaune et la flore. Garde-manger local à proximité de continuums verts et bleus	<u>Blaireau</u> (actif de nuit, habitat : régions riches en structurées et lisières)	<b>Recenser et préserver les terriers</b> , communication aux propriétaires de jardins alentours (ne pas nourrir les animaux), <b>canaliser le public</b>
	<b>Talus boisé</b> de type Chênaie à charmes (site prioritaire flore n° 287)	Vieillessement généralisé du peuplement, si non exploitation évolue vers hêtraie Fermeture du milieu et suppression de la strate herbacée	Les stations de chênaie à charmes disséminées sur le Plateau sont en déclin, peu répandu sur la zone villas, participe, avec le restant du cordon boisé, au continuum vert (corridor biologique), liaison N/S	<u>Epipactis <i>myrphylla</i></u> (orchidée protégée, habitat : Forêts calcicoles)	<b>Préserver la station</b> et renforcer le peuplement Coupe sélective pour maintien de la strate herbacée

Habitats	Menace sur la diversité spécifique de l'habitat (niveau alpha)	Importance de l'habitat dans le maillage de la commune (biodiversité niveau bêta)	Exemple d'espèces ombrelles	Mesures spécifiques pour espèces ombrelles <b>A intégrer dans PG</b>
④ Jardins historiques (dont 193 ré Chancy)	<b>Vergers</b> Gestion de l'embroussaillage	En déclin sur toute la CH, rare sur la commune (Navazza + Evaux), participe au continuum vert (garder manger à proximité liaison N/S)	<u>Rougequeue à front blanc</u> (en CH de mars à oct., affectionnent les surfaces clairsemées à faible végétation comme les vergers, importants garde-mangers) <u>Oreillard roux</u> (verger = territoires de chasse si à moins de 2 km d'une forêt, affectionnent les cavités des arbres)	Entretien différenciés de la strate herbacée et des arbres présents dans le verger. Favoriser variétés anciennes
	<b>Bosquet arborés urbains et haies</b> Vieillessement généralisé du peuplement	Milieux répanus sur la commune, témoin historique de l'organisation viaire et agricole d'Onex, corridors biologique vert et zone refuge pour la faune en secteur fortement urbanisé		Préserver vieux arbres à cavités, <b>renouveler la strate arborée</b> si besoin ; pose de nichoirs
⑤ Jardin historique Villa Esprit3 (Walter Brugger) et alignements de chênes sur ch. de la Blanchette	<b>Etang entretenu</b> Curage systématique	En déclin au niveau CH, tend à être renforcé au niveau communal (charte des jardins) écosystème relais (corridors) du continuum bleu (Aire/Rhône) et réservoir (batracien) au niveau local (cycle de vie mare → ripisylve Aire/bosquet urbain))	<u>Grenouille rousse</u> (reprod. fév.-mars)	Communication avec la propriétaire sur l'importance de son jardin en tant que biotope relais
	<b>Haies et bosquet</b> exotiques/indigènes Augmentation de la proportion d'essences exotiques au détriment d'essences indigènes (jardin privé)	Milieux répanus sur la commune, témoin historique de l'organisation viaire et agricole d'Onex, corridors biologique vert et zone refuge pour la faune en secteur fortement urbanisé, participe à liaisons N/S et est/ouest avec Parc de la mairie	<u>Hérisson d'Europe</u> (habitat : jardins avec buissons, haies et tas de feuilles, parcs, lisières)	Éviter grillage, favoriser tas de branche et de feuilles (ex. mesures charte des jardins)
	<b>Allées de chênes</b> (circonférences importantes) Manque d'entretien, remplacement tardif et non échelonné	Valeurs patrimoniale à l'échelle de la commune, participe continuum vert : corridors biologiques traversant la zone villa, participe à liaisons N/S et E/O avec Parc de la Mairie		



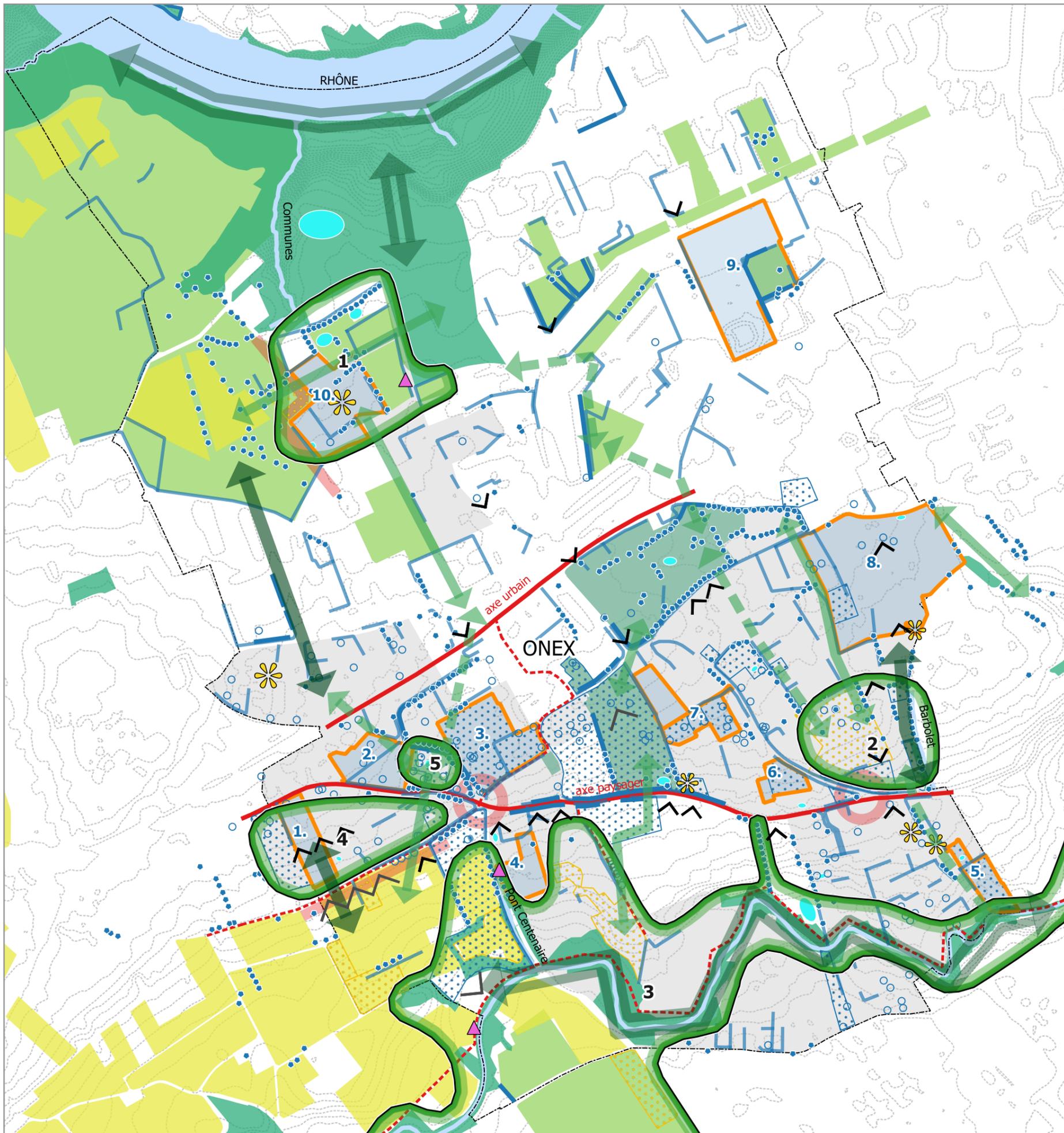
# PLAN GUIDE ONEX VILLAS

## DIAGNOSTIC / synthèse

### CARTE NATURE ET PAYSAGE

-  puits de biodiversité
  - 1. Nord Chavaz
  - 2. Est secteur Pierre-Longue
  - 3. Bords de l'Aire et cordons boisés
  - 4. Route du Grand-Lancy no193
  - 5. Chemin de la Blanchette no3
- Interconnexions biologiques
-  axe de déplacement
  -  liaison écologique existante majeure
  -  liaison écologique existante
  -  liaison écologique potentielle à développer
  -  cadastre forestier
  -  chênes (cordons, alignements ou isolés)
  -  arbres d'intérêt
  -  haies de 6 à 30 mètres de hauteur
  -  haies inférieures à 6 mètres
  -  sites prioritaires flore
  -  surfaces d'assolement
  -  parcs historiques
  -  jardins d'intérêt (paysager, patrimonial, botanique)
  -  valeur d'ensemble des jardins / centralités de jardins
  - 1. Pré-verger route du Grand-Lancy
  - 2. Potagers route du Grand-Lancy
  - 3. Parc du Vieux-Onex
  - 4. Résidence Pont-du-Centenaire
  - 5. Ensemble de jardins historiques
  - 6. Ensemble de jardins chemin Charles-Borgeaud
  - 7. Ensemble de jardins historiques
  - 8. Quartier de Tire-Longue
  - 9. Cité-Jardin
  - 10. Quartier de François-Chavaz
  -  charte des jardins (parcelle et ensemble de parcelles)
  -  vues sur le grand paysage depuis la voirie
  -  promenades paysagères et/ou historiques
  -  figure paysagère importante
  -  frange urbaine ville-campagne / ville-nature
  -  cours d'eau
  -  étangs, mares

100 0 100 200 300 400 500 m



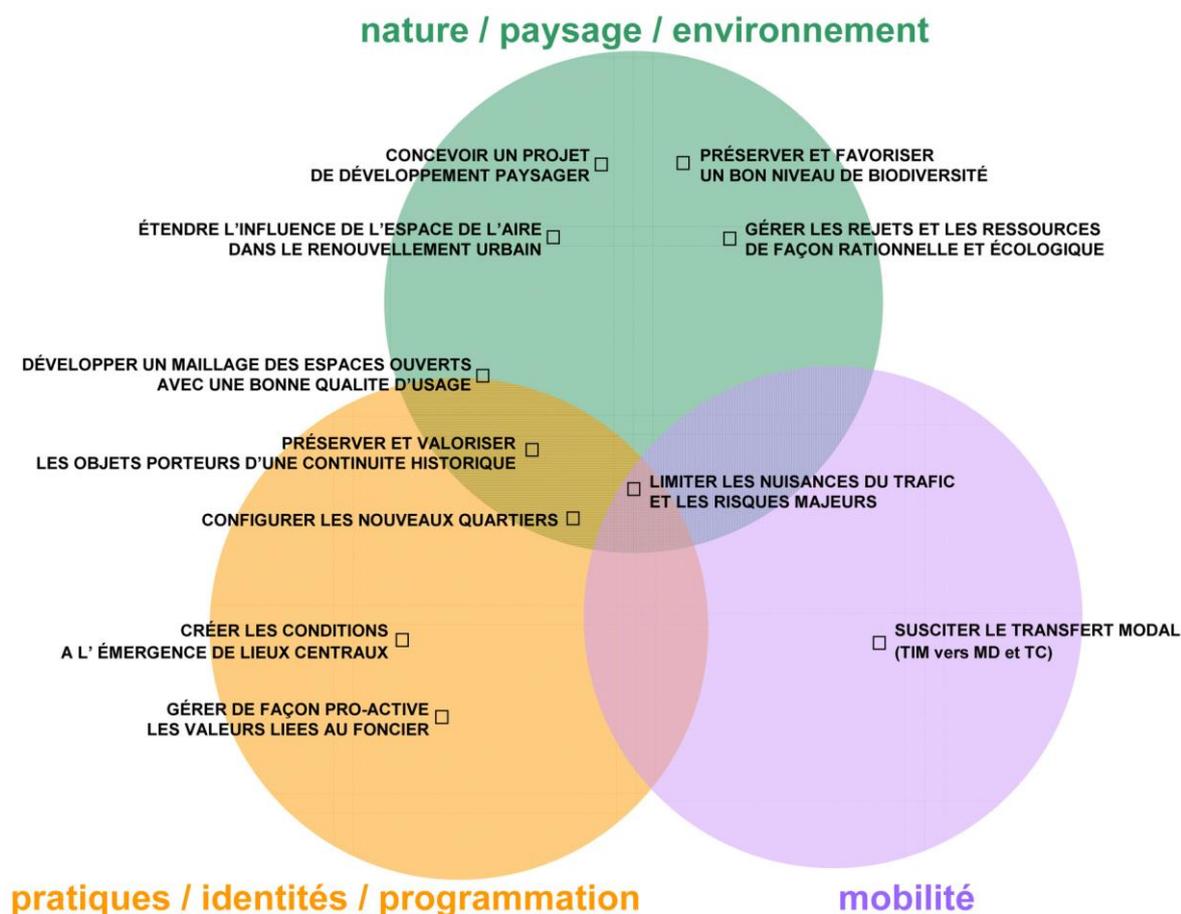
## 4. ENJEUX / synthèse

Les enjeux énoncés ci-après s'appuient sur les valeurs du territoire de l'aire d'étude. Ils ont trait aux pratiques, à la mobilité, aux identités, ainsi qu'à la nature, à l'environnement et au paysage du site. Ces aspects mis en évidence dans la phase diagnostic, prennent aussi en compte les éléments ressortant des ateliers de concertation avec la population. Ces valeurs, et les actions qu'elles supposent pour les développer, seront traitées dans le plan guide du renouvellement urbain de la zone villas d'Onex.

Dans la phase suivante d'étude, les scénarios / modèles d'aménagement vont explorer des prises de position urbanistiques dans lesquelles les enjeux sont traités de diverses manières, et en leur donnant une importance relative différente.

Les scénarios / modèles d'aménagement seront évalués selon leur capacité à traiter les enjeux. Ils sont aussi mis en discussion pour la vision qu'ils proposent du développement territorial, ainsi que pour leur opérationnalité, en vue d'obtenir l'adhésion la plus large possible de la population concernée, de la Ville d'Onex et de l'Etat de Genève.

Le schéma ci-dessous résume les principaux enjeux établis de manière transversale selon les trois grands volets de réflexion; la liste aux pages suivantes propose aussi des mesures susceptibles d'y répondre.



## Liste des enjeux (état 04.04.2017)

### 1. PRÉSERVER ET VALORISER LES OBJETS PORTEURS D'UNE CONTINUITÉ HISTORIQUE

par exemple,

- en confortant le vieux village dans ses particularités porteuses de mémoire collective (bâti, espaces publics, franges...);
- en préservant et intégrant des structures rurales anciennes ayant valeur patrimoniale;
- en donnant un rôle à ces objets dans le périmètre du plan-guide;
- en préservant la substance historique et esthétique des jardins remarquables;
- en donnant un rôle à ces jardins dans le périmètre du plan-guide.

### 2. DÉVELOPPER UN MAILLAGE DES ESPACES OUVERTS AVEC UNE BONNE QUALITÉ D'USAGE

par exemple,

- en maintenant et valorisant les qualités paysagères et historiques du parc Brot et du parc de la Mairie, en complétant leurs équipements;
- en intégrant de nouveaux espaces verts collectifs dans les poches de densification;
- en développant la perméabilité piétonne dans les quartiers pour accéder aux parcs et aux promenades.

### 3. CRÉER LES CONDITIONS A L'ÉMERGENCE DE LIEUX CENTRAUX

par exemple,

- en étendant le rayonnement de la centralité du village, au nord de la route de Chancy, en direction de Chavaz et Bosson (espaces publics, commerces, services...);
- en concevant les abords de la route de Chancy en vue de renforcer son caractère de boulevard urbain de façade à façade;
- en prévoyant les futures places et dégagements dans le périmètre du plan-guide;
- en suscitant l'installation de commerces et de services près des centralités existantes ou à créer;
- en prévoyant l'emplacement des équipements publics dans le périmètre du plan-guide.

### 4. CONFIGURER LES NOUVEAUX QUARTIERS

par exemple,

- en créant de nouveaux logements et des espaces extérieurs de qualité pour tous;
- en reconnaissant le rôle social et environnemental des jardins dans les secteurs de densification de la zone villas;
- en réinterprétant le caractère verdoyant de la zone villas dans de nouveaux «quartiers-jardins du XXI<sup>e</sup> siècle»;
- en définissant les types de densification selon les unités de voisinage repérées;
- en créant des espaces collectifs de types plantages, vergers, espaces de jeux, dans les périmètres à transformer;
- en configurant le bâti de façon à valoriser les vues sur le grand paysage;
- en encourageant et favorisant la participation des habitants dans les promotions immobilières de leur quartier.

### 5. GÉRER DE FAÇON PRO-ACTIVE LES VALEURS LIÉES AU FONCIER

par exemple,

- en proposant des conditions financières incitatives pour la vente de parcelles privées dans les périmètres à transformer;
- en veillant à un équilibre des avantages et inconvénients de la densification pour tous les propriétaires du périmètre du plan-guide.

### 6. CONCEVOIR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT PAYSAGER

par exemple,

- en dessinant la limite entre la ville et la campagne;
- en caractérisant la route du Grand-Lancy comme un axe paysager;
- en définissant les figures paysagères des carrefours des Six Chemins et Borgeaud /Grand-Lancy;

- en maintenant les vues sur le Salève et le Jura reconnues comme remarquables, notamment depuis l'espace public;
- en maintenant les cordons de chênes, les chênes isolés, ainsi que d'autres arbres majeurs formant le patrimoine arboré du site.

#### 7. ÉTENDRE L'INFLUENCE DE L'ESPACE DE L'AIRE DANS LE RENOUVELLEMENT URBAIN

par exemple,

- en maintenant et développant les biotopes liés à la rivière;
- en connectant les espaces ouverts du renouvellement urbain avec l'Aire (nant du Barbolet, chemin du Pont-du-Centenaire, chemin de Belle-Cour);
- en établissant une continuité du sentier le long de la rivière, ainsi qu'une passerelle pour la traverser.

#### 8. PRÉSERVER ET FAVORISER UN BON NIVEAU DE BIODIVERSITÉ

par exemple,

- en intégrant les «puits de biodiversité» dans le projet de densification;
- en maintenant et reconstituant le réseau biologique sur la base d'éléments conservés des cordons boisés et haies existants;
- en promouvant l'engagement dans la charte des jardins dans les mesures du plan-guide;
- en maintenant ou renouvelant ou complétant les cordons de chênes du site formant à la fois des vecteurs d'identité pour les habitants, et des couloirs biologiques pour la faune et la flore.

#### 9. GÉRER LES REJETS ET LES RESSOURCES DE FAÇON RATIONNELLE ET ÉCOLOGIQUE

par exemple,

- en gérant les eaux claires à la parcelle (toitures végétalisées, noues, bassins de rétention à ciel ouvert...);
- en limitant l'imperméabilisation des sols (emprise du bâti, matériaux de sol);
- en valorisant les ressources locales et les énergies renouvelables (géothermie peu profonde (h < 300 m), solaire thermique et photovoltaïque);
- en étendant le réseau CADIOM (nord route de Chancy).

#### 10. LIMITER LES NUISANCES DU TRAFIC ET LES RISQUES MAJEURS

par exemple,

- en maîtrisant l'augmentation du trafic et le stationnement;
- en canalisant le trafic sur les axes principaux et secondaires du réseau routier;
- en créant les axes de desserte nécessaires pour connecter les quartiers au réseau routier existant;
- en modérant les vitesses sur le réseau de quartier et en favorisant la cohabitation des différents modes;
- en améliorant l'accès tous modes au centre sportif des Evaux;
- en prenant en compte les nuisances sonores et atmosphériques relatives à la route de Chancy et à la route du Grand-Lancy;
- en prenant en compte les risques d'accidents majeurs liés à la route de Chancy (OPAM).

#### 11. SUSCITER LE TRANSFERT MODAL (TIM vers MD et TC)

par exemple,

- en augmentant la perméabilité piétonne entre les quartiers, y compris le rabattement vers les arrêts de transports collectifs;
- en complétant le maillage cyclable, en améliorant le confort et la sécurité des itinéraires (route du Grand-Lancy, route de Chancy);
- en mettant à niveau l'offre en transports collectifs selon le choix de densification (qualité de desserte actuelle sur le bas du coteau insuffisante).

